

ANNEXE «D»

(Voir p. 974)

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 27 février 1992

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le mercredi 11 décembre 1991 à enquêter sur la décision du Canadien National de vendre la voie ferrée principale reliant Truro à Sydney, en Nouvelle-Écosse, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de

conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire au fins de son enquête et à se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada et à l'étranger aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président

Finlay MacDonald